

**Responsable coordonnateur de la Commission Départementale de l'Orientation**

**Type d'emploi :** poste ouvert aux personnels enseignants 1<sup>er</sup> degré – Une expérience dans l'enseignement spécialisé est souhaitée

**Lieu d'exercice :** DSDEN 06 – Circonscription ASH – 53 avenue Cap de Croix – 06100 NICE

**Date de prise de fonction :** immédiate

**Conditions de nomination :** La nomination sera prononcée à titre définitif.

**Conditions de rémunération :** poste ouvrant droit à l'indemnité mission particulière taux 1 (104.16€/mois) à laquelle s'ajoute, pour les personnels détenteurs d'un diplôme professionnel spécialisé, l'indemnité de fonctions particulières (72.81€/mois). Ces indemnités ne sont pas cumulables avec l'ISAE.

**Organisation du temps de travail :** 1607 heures

**Cadre réglementaire :**

Le coordonnateur de la CDOEA est membre de l'équipe de la circonscription de l'ASH (Adaptation Scolaire et Scolarisation des Elèves en situation de Handicap) et accomplit ses missions sous l'autorité de l'IEN ASH.

Il travaille en partenariat avec les services de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes Maritimes (DSDEN), les circonscriptions, les établissements scolaires (collèges, lycées) et les écoles.

Le personnel participera à la gestion des questions posées sur la messagerie académique dédiée et assurera le suivi des situations individuelles d'élèves.

**Description des missions :**

- Accompagner les équipes dans l'instruction des dossiers et organiser les dossiers de la commission départementale de l'orientation pour les enseignements adaptés.
- Assurer la liaison avec les familles et les établissements d'origine des élèves.
- Préparer et assurer le secrétariat des CDO-EA, sous la responsabilité de l'IEN-ASH.
- Construire des éléments statistiques sur la fréquentation, les sorties et l'histoire des structures (SEGPA, EREA, ULIS Collèges et lycées).
- Favoriser la connaissance des textes et procédures d'orientation en EGPA et les faire évoluer.
- Organiser les commissions départementales d'affectation (EGPA et ULIS écoles, collèges et lycées).
- Conseiller l'IEN ASH sur les besoins et spécificités des structures adaptées (EGPA et ULIS collèges et lycées) sur le département en vue d'orienter les décisions de l'inspecteur d'académie.
- Rendre compte de l'évolution des situations des structures adaptées à l'IEN ASH afin de travailler à la carte scolaire et à son évolution.
- Aider les équipes enseignantes dans le suivi des élèves affectés en EGPA et en ULIS école, collèges et lycées
- Participer aux réunions des directeurs de SEGPA organisées par l'IEN ASH.
- Animer et participer aux formations des PE, PE spécialisés PLC et PLP afin de faire progresser la mise en place du collège inclusif.
- Participer à certains stages de formation sous la responsabilité de l'IEN ASH.
- Collaborer avec les enseignants référents à la scolarisation des élèves handicapés.
- Collaborer avec la MDPH et ses différents membres : direction, instructeurs, correspondant de scolarisation et ERSH.
- Représenter l'IEN ASH aux CDAPH et collaborer au travail de la Commission.

**Compétences et qualités requises :**

- Avoir une disponibilité temporelle,
- Connaître le fonctionnement des écoles, collèges et particulièrement des SEGPA et ULIS, des établissements spécialisés,
- Connaître l'organisation et le fonctionnement de la MDPH,
- Respecter la confidentialité,
- Savoir intégrer une équipe,
- Organiser et animer une réunion
- Travailler en étroite collaboration avec des partenaires intra ou extérieurs à l'éducation nationale
- Maitriser les outils bureautiques, particulièrement : Excel, Word et la messagerie électronique

**Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste :** inspecteurs de la circonscription ASH [ien-06.ash@ac-nice.fr](mailto:ien-06.ash@ac-nice.fr) ou le secrétariat de la circonscription ASH, 04 93 72 63 41

**Procédure de candidature :** candidature à adresser par voie hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie -directeur académique des services de l'éducation nationale des Alpes Maritimes et simultanément à la DIPE ([ia06-dipe2@ac-nice.fr](mailto:ia06-dipe2@ac-nice.fr)) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.